

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 octobre 2015

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE, Maire
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges
SEBILLAUT, Adjoint.

Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia
NOREL, Madame Mélanie BRESSION, Madame Anne MILLOT, Madame Laurence
HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX,
Madame Caroline DALLE-NOGARE, Madame Anne COLLINOT, Conseillers.

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire(s) de la séance:

Madame Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Document Unique
- Décision Modificative pour les travaux du logement 55 rue Colonel Rozanoff
- Création d'une route forestière
- Cérémonie du 11 Novembre
- Participation aux frais de cantine pour un élève d'ULIS à Clamecy
- Participation aux frais de fonctionnement pour les enfants de Châtel-Censoir
scolarisés à Avallon
- Versement d'une subvention à l'Association des Marchés de l'Yonne
- Synthèse du camping et de la halte nautique
- Courrier de Mr Lewandowski et Mme Dethyre
- Courriers divers

Le compte- rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2015 est adopté. Madame Anne Collinot s'abstient. Monsieur Jovet revient sur un terme qu'il juge inapproprié dans le compte-rendu, à savoir : "les deux commissions ne fonctionnent pas sans son implication". Il précise qu'il a pris l'initiative de réunir les commissions tourisme et communication, avec l'aval du Maire, et a participé à la réalisation du bulletin municipal 2015, au suivi du point tourisme ainsi qu'aux visites guidées du village organisées par l'Association des Guides de l'Yonne.

DOCUMENT UNIQUE

Monsieur Touboulic informe les élus sur l'obligation de mettre en place le document unique. Il s'agit de créer des fiches de poste, répertorier les risques encourus par les agents dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il faudra analyser tous les postes de travail, ce qui est fait et comment, détecter les situations à risques par tâches, et trouver des solutions pour éviter les accidents. Il faudra fournir le matériel nécessaire si besoin est, et prévenir tous les risques possibles. Ce document unique est obligatoire dans toutes les collectivités et doit être mis à jour tous les ans.

DÉCISION MODIFICATIVE POUR LES TRAVAUX DU LOGEMENT 55 RUE DU COLONEL ROZANOFF (D 2015 068)

Le coût des travaux pour la rénovation du logement 55 rue du Colonel Rozanoff est estimé à 15 000 €.

Le solde du programme rénovation du logement 55 rue du Colonel Rozanoff c/2132-291 s'élève à 6 433,00 €, il manque donc la somme de 8 567,00 € pour achever les travaux.

Le Conseil Municipal autorise la Décision Modificative suivante :

C/21312-284 "Chauffage du Centre de Loisirs" : 5 973 € à virer au c/2132-291 programme rénovation du logement

Et c/2135-296 "Aménagement du local de foot" : 2 594 € à virer au c/2132-291 programme rénovation du logement.

CRÉATION D'UNE ROUTE FORESTIÈRE (D 2015 069)

Suite à la réunion de la Commission des Bois, Monsieur Le Maire revient sur le dossier de création d'une route forestière, qui permettrait la desserte de la forêt communale, canton des bois des Usages. Un agent de l'Office National des Forêts était présent, avec de nouveaux devis. La commission s'est prononcée favorablement à cette création de route. Ce projet bénéficiera aussi à l'indivision SAVY.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite l'instruction de ce projet de 69 356.00 € hors taxes, subventionné par l'État à hauteur de 80% soit 55 484.80 €

Les 20% d'autofinancement, soit 13 871.20 €, seront répartis comme suit :

- 82% à charge la commune, soit 11 371.20 €

- 18% à charge de l'indivision SAVY soit 2 500 €.

Cette opération fera l'objet d'une convention entre Asnières-Sous-Bois et Châtel-Censoir. L'Office National des Forêts sera désigné comme maître d'oeuvre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet, si la part communale reste à 11 371.20 €. Il approuve le plan de financement présenté, autorise le Maire à signer le devis ainsi que la convention, engager les dépenses nécessaires et signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Ces travaux d'investissement seront inscrits au budget primitif de la commune pour l'année 2016.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre débutera à 11h au cimetière puis à 11h30 devant le Monument aux Morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur. Une invitation sera envoyée au Directeur de l'école de Châtel-Censoir et à la gendarmerie de Vézelay.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE POUR UN ÉLÈVE EN CLASSE D'ULIS (D 2015 070)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux frais de cantine de l'enfant domicilié à Châtel-Censoir et scolarisé en classe d'ULIS à Clamecy. La participation s'élèvera à 3.02 € par repas pour l'année scolaire 2015/2016.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS SCOLARISÉS À AVALLON (D 2015 071)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de participer aux frais de scolarité des deux enfants domiciliés à Châtel-Censoir et scolarisés à Avallon, sur décision de la MDPH. La participation s'élèvera à 519.00€ par enfant pour l'année scolaire 2015/2016.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES MARCHÉS DE L'YONNE (D 2015 072)

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 200€, à l'Association des Marchés de l'Yonne, par l'intermédiaire de la CCI de l'Yonne, afin d'animer deux fois par an notre marché du jeudi, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

SYNTHÈSE SUR LE CAMPING ET LA HALTE NAUTIQUE

Monsieur Touboulic informe les élus des taux de fréquentation du camping et de la halte nautique. Malgré un début de saison entaché par une météo maussade, la saison touristique est globalement jugée bonne.

Les campeurs ont regretté qu'il n'y ait aucun point de restauration rapide ni de vente de glaces.

Il faudra trouver pour la saison prochaine, une solution de restauration rapide sans concurrencer notre restaurateur local.

Le contrat des mobile homes arrivant à échéance, il s'agit de savoir si l'on souhaite conserver ceux déjà en place où si l'on opte pour de nouveaux mobile homes mieux équipés.

COURRIER DE MR LEWANDOWSKI ET DE MME DETHYRE

Monsieur le Maire s'excuse de ne pas avoir parlé de ce courrier aux élus au Conseil Municipal précédent.

Le courrier relate un incident survenu le 14 juillet. En effet, des enfants ont mis des pétards dans les boîtes aux lettres et celles-ci ont explosé. Il est demandé aux élus ce qui est mis en place pour éviter ces problèmes. Le Conseil Municipal regrette ce genre de comportement, rappelle que l'utilisation des pétards est interdite et compte sur le civisme et le respect des parents.

COURRIERS DIVERS

Les élus prennent connaissance d'un courrier envoyé par Monsieur Faidherbe proposant de reprendre la gestion de la halte nautique. Le conseil Municipal trouve prématuré, d'en confier la gestion à un tiers après seulement une année d'exploitation. Il refuse donc cette proposition.

Suite aux diverses informations, transmises par la Préfecture de l'Yonne, relatives aux élections régionales de décembre prochain, il convient de préparer le tableau de présence de tenue du bureau de vote.

8h00 - 10h30	Mr Massias Jurien de la Gravière	Mme Millot	Mme Norel	Mme Hencelle
10h30 - 13h00	Mr Touboulic	Mme Hourlier	Mr Jovet	Mr Gibert
13h00 - 15h30	Mr Sebillaut	Mr Drouard	Mme Bression	Mme Dalle-Nogare ou Mme Norel
15h30 - 18h00	Mr Guilbert	Mme Burki	Mr Guérin de Vaux	Mme Collinot

Fin de séance : 22h55